



quelqu'un peut t'il me renseigner s'il vous plait!!!!

Par **pekmed**, le **21/09/2009** à **18:34**

bonsoir a tous ,

j'espere avoir une reponse de votre part car que je suis tres inquiet, et j'aurais besoin de votre conseil ,

mon avocat, à envoyer un courrier a la prefecture pour une demande de regularisation , en tant que parent d'enfant francais, et de me delivrer un titre de sejour, sachant que j'ai recus une OQTF, en fin d'octobre 2008 , mais ce qui m'inquiete , c'est que en lisant ce courrier , mon avocat na pas demander l'abrogation de l'oqtf.

est ce que celà est important ? est ce qu'au moment ou je me rendrais a la prefecture pour déposer le dossier, je n'aurais pas de soucis car mon avocat na pas demander l'abrogation. l'avocat a t'il fait son travaille ?

je vous prie de bien vouloir me repondre, merci encore .

cordialement

Yaniss.

Par **etrangers sans droit**, le **21/09/2009** à **19:01**

bonjour

L'OQTF est exécutoire jusqu'en octobre 09

l'abrogation revient à mon sens à former un recours gracieux et vous aviez 2 mois pour le faire (dec 08)

sachez que le préfet va examiner votre demande avant toute décision d'expulsion puisque être parent d'enfant français ouvre droit à un séjour au nom de l'article L313 11 du CESEDA avez vous reconnu l'enfant, un certificat de nationalité, la charge de l'enfant?

cordialement

Par **pekmed**, le **21/09/2009** à **21:48**

merci pour votre reponse ,

oui l'enfant a ete reconnu, le certificat de nationalité et en cour , et je vie avec le parent francais , ce que je veut savoir svp, en faite je vais etre convoquer dans peu a la prefecture pour déposer le dossier, mais ce qui m'inquiete , c'est que dans le courrier que mon avocat a envoyer au prefet , mon avocat ne demande pas au prefet l'abrogation, alors yauras t'il un risquede me rendre a la prefecture pour déposer ce dossier de demande de titre de sejour, ou je ne risque rien .

merci.

cordialement .

yaniss .

Par **etrangers sans droit**, le **22/09/2009 à 09:48**

bonjour,

selon moi vous ne risquez rien puisque vous avez de sérieuses raisons de vivre en france selon la loi

motiver un nouveau titre de séjour comme l'a fait l'avocat revient à demander l'annulation de l'OQTF

cordialement